



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
INETUM

MOBILISONS-NOUS !!

Pour la CFDT, 64 ans c'est **NON !**

Le gouvernement vient de l'annoncer : son projet de loi intègre un report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans.



Pour la CFDT, cela a toujours été NON ! NON au report de l'âge légal de départ à la retraite !



Si, dès le début, la CFDT a participé à la concertation de cette réforme pour pousser ses arguments et ses revendications, elle n'a jamais été dupe et a toujours tenu sa position et affirmé son opposition à toute mesure de report de l'âge légal de départ en retraite.

« Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue.

Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite et renforcer les inégalités femmes-hommes » ([déclaration intersyndicale du 10 janvier](#)).

Comme 1,9 millions de personnes, vos représentants CFDT étaient dans la rue les 19 et 31 janvier

64 ANS #64ANSCESTNON!

La CFDT a appelé et continue à appeler ses adhérents et ses adhérentes à rejoindre les manifestations organisées en intersyndicale sur l'ensemble du territoire et à signer la pétition intersyndicale « Réforme des retraites : Mobilisons-nous ! ».

Notre mobilisation est à la hauteur de notre première place d'organisation syndicale.



**NON A CETTE
RÉFORME
DES RETRAITES**



Signer la pétition intersyndicale





Grand Ouest

DROIT DE GRÈVE

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu par l'alinéa 7 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Il est également consacré par plusieurs textes de droit interne et international. Il consiste à cesser le travail collectivement et de manière concertée en vue d'appuyer des revendications professionnelles.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT

Si, comme de nombreux salariés qui nous ont contactés, vous vous posez des questions sur votre droit à faire grève, regardez la vidéo de notre juriste à ce sujet ou lisez cet article sur le site de la CFDT.

ARTICLE :



VIDÉO SUR LE DROIT DE GRÈVE :



REJOIGNEZ-NOUS !!



VOS DROITS

Revendications NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) Les demandes phares de la CFDT

Calendrier : Il y a un nouveau rendez-vous prévu avec la direction le 3 février. Nous vous tiendrons informés de nos avancées le mois prochain dans ce mensuel. Voici, en synthèse, nos principales revendications :

Prime de vacances
(10% du salaire annuel, comme le prévoit convention Syntec)

Augmentation automatique tous les 3 ans

Lutte pour le climat
1. flotte de vélos électriques de société
2. garage à vélos sécurisé
3. 300 euros pour l'achat d'un vélo électrique

Prime à la fidélité :
(ancienneté – médaille du travail)

Meilleure prise en charge du congé paternité

Augmentation collective de 6%

Indemnités télétravail
passage de 10 à 20 € pour 1 à 4 jours de télétravail par mois et de 20 à 30 euros pour 5 jours et plus

Droit à 10 jours enfant malade par an rémunérés

Égalité de salaire homme/femme

Chèque énergie de 200 euros pour tous les salariés

Ticket Restaurant à 9,87 euros

Plus de CP en fonction de l'ancienneté

Demi-journée pour jour de rentrée scolaire

Argent

Climat

Droits

Égalité

Actualités du mois

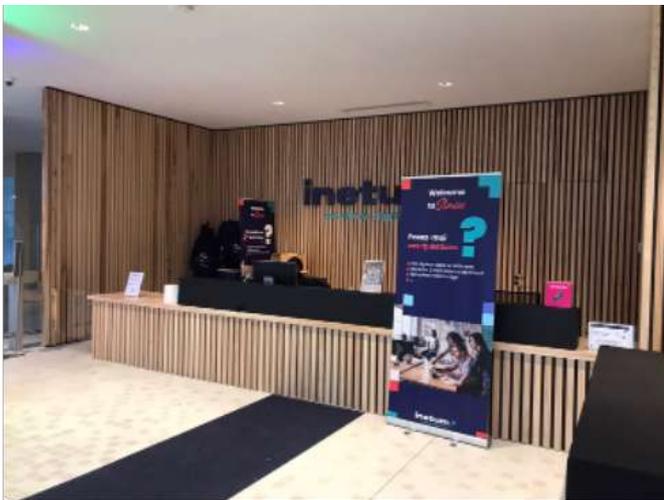


LOVE STORIES

Saison 1 épisode 1 : « De discours et d'eau fraîche »

Dans les histoires d'amour, les protagonistes vivent d'amour et d'eau fraîche... pas les salariés. Dans une communication du 11 Jan 2023 à 11h35 – mail intitulé « Quick News Stories | Intervention sur le réseau d'eau potable », il était indiqué que l'eau était impropre à la consommation et, plus loin dans le mail, il était demandé « de ne pas consommer l'eau des robinets du bâtiment ». Il apparaît, d'après les tests réalisés, que les analyses auraient toujours prouvé que l'eau est (et a toujours été) potable.

S'il semble qu'il y ait un dénouement heureux, comme dans toute « love stories » qui se respecte, il n'en demeure pas moins que, par cette communication, l'on pouvait comprendre que l'eau n'était pas potable et que l'intervention mentionnée avait pour but de remédier à la situation.



Contactez vos représentants CFDT

Infos pratiques

Vos représentants CFDT sont là aussi pour remonter à la direction les problèmes que vous pouvez rencontrer.

Une inspection de la CSSCT a mis en lumière un certain nombre de points.

Quels sont les problèmes ou difficultés que vous rencontrez ?

Rencontrez-vous des problèmes depuis le déménagement ?

Avez-vous aussi des problèmes avec le chauffage ?

Trouvez-vous les locaux anxigènes ?

Contactez-nous ou venez à notre rencontre - Nos locaux sont au rez-de-chaussée – HAUT.



MOBILITÉ DURABLE : UN LEVIER POUR DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT, L'ENVIRONNEMENT ET L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La CFDT agit pour une mobilité durable : levier pour défendre le pouvoir d'achat, l'environnement et notre autonomie énergétique.



L'ENVOLÉE DES PRIX DE L'ÉNERGIE EST AUJOURD'HUI INÉDITE

Deux raisons principales à cela : des difficultés d'approvisionnement (guerre en Ukraine, rebond économique rapide postpandémie) et une insuffisante capacité de production énergétique en Europe. Dans ce contexte, la spéculation joue à plein et accentue le phénomène.

Les travailleurs subissent cette hausse de plein fouet. Si des politiques publiques en matière de mobilité durable, de rénovation énergétique et de préservation du pouvoir d'achat sont indispensables, pour la CFDT, les employeurs ont aussi une responsabilité en la matière. C'est pourquoi, aux côtés des mobilisations citoyennes et de jeunesse pour le climat, la CFDT agit là où elle est présente, dans les administrations et les entreprises, les branches, les filières et les territoires.

Il est aujourd'hui décisif d'accélérer la négociation de plans de mobilité durable dans les entreprises pour trouver des alternatives à la voiture individuelle : co-voiturage, navettes interentreprises, incitation à l'usage des transports collectifs, aménagement des horaires de travail, plan vélos, etc... Ces négociations sont obligatoires dans les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site, mais peuvent être menées dans toutes les entreprises, voire en interentreprises ou inter administrations. De tels accords, qui exigent un dialogue social de qualité, sont un moyen concret de diminuer le poids de l'énergie dans nos budgets et de réduire l'ampleur du dérèglement climatique.

AGISSONS POUR PROTÉGER LES SALARIÉS FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE, TOUT EN LUTTANT EN FAVEUR DU CLIMAT !

C'est pourquoi la CFDT accompagne ses militants et adhérents dans cette démarche en mettant à leur disposition de nombreux outils pour mieux connaître les obligations des employeurs, pour passer à l'action, pour négocier un plan de mobilité durable ou encore pour aller à la rencontre des salariés sur ces questions.

DON'T LOOK UP

WebTV CFDT

Actualité du moi : Sécurité – danger imminent

Puis-je refuser de travailler dans une situation dangereuse ? Dans quelles conditions peut-on exercer son droit de retrait ? Réponses avec Abel, juriste.

Le droit de retrait



Catherine Laboue-Goumy (Software)

Scannez pour accéder à la vidéo →



Plus d'infos ? contactez les référents de votre région



Refus de mission

Non, légalement, un salarié n'a pas le droit à 3 refus de mission. Le préambule en choquera beaucoup car cette idée reçue est très répandue depuis des années.

Le salarié est lié par une relation de travail avec l'employeur. Ce lien de subordination implique que le salarié doit se conformer aux demandes de travail de son employeur. Un refus de mission est une insubordination pouvant justifier, dès le premier refus, un licenciement. Si l'activité rentre dans vos compétences et attributions, vous n'avez pas latitude ni un certain nombre de « jokers » vous permettant de refuser le travail qui vous est demandé (Article 8 de la convention des Bureaux d'études).

Pour autant, dans des circonstances bien encadrées par la loi, les salariés peuvent et doivent dire non. Le refus peut être justifié pour l'une des raisons ci-après :

- la demande de l'employeur est illégale,
- la mission vous met en danger,
- la mission ne correspond absolument pas à vos compétences,
- la mission occasionne une perte de salaire car vos frais ne seraient pas totalement remboursés,
-

Il convient alors d'expliquer factuellement vos raisons. Ne présumez pas qu'un refus de travailler est légal car la raison vous paraît légitime et que vous êtes de bonne foi.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de vos représentants CFDT pour vous accompagner.

VOS DROITS



Par Ibrahima BADIANE

Appel à candidatures pour les élections d'octobre 2023

La CFDT prépare les élections professionnelles prévues en octobre 2023.

Elles se dérouleront en 2 temps :

- **1^{er} tour** : les résultats donneront le taux de représentativité de chaque syndicat. Actuellement à plus de 30%, la CFDT vous représentera après les élections et pour 4 ans, selon les voix que vous aurez bien voulu lui donner. Ne boudez pas ce premier tour, il est essentiel pour vous faire entendre.
- **2^{ème} tour** (si le quorum n'est pas atteint au 1^{er} tour) : La CFDT a toujours été favorable à une répartition régionale des activités du CSE. Actuellement 7 régions + Software France, c'est la meilleure disposition pour que les élus CSE soient au plus près des salariés. Vos voix pour les listes CFDT vont déterminer le nombre d'élus titulaires/suppléants présents dans vos CSE respectifs.

Appel à candidatures : Si vous cautionnez les valeurs essentielles à la CFDT, rejoignez-nous et contactez vos représentants ou les DSC de la CFDT

Les valeurs de la CFDT :



Solidarité Émancipation
Indépendance **Autonomie**
Démocratie



VOS CONTACTS CFDT

Délégué Syndical Central : Eric CASTELAIN 07.67.09.18.38

Délégué Syndical Central Adjoint Ibrahima BADIANE 06.40.44.75.89



Resp. Syndical au CSEC : Philippe BUGES cfdt.inetum.rs.csec@gmail.com 06.73.32.81.27

Délégués Syndicaux régionaux :

Est : Fabrice DEMORI cfdt.inetum.est@gmail.com

Grand-Ouest :

Flavien CID cfdt.inetum.grandouest@gmail.com 06.12.21.09.56
Christel BOUDINOT christel.boudinot.cfdt@gmail.com 06.20.50.19.06

Ile-de-France :

Consuelo FELIU-LLOMBART cfdt.inetum.consuelo@gmail.com 06.40.44.75.89
Ibrahima BADIANE cfdt.inetum.ibrahima@gmail.com 06.52.12.24.39
Jean-Marc FREULARD jeanmarc.freulard.cfdt@gmail.com

Méditerranée : Christophe SIMON cfdt.inetum.mediterranee@gmail.com 07.81.75.43.01

Nord :

Christelle RIBEIRO cfdt.inetum.nord@gmail.com
Philippe BUGES cfdt.inetum.rs.csec@gmail.com 06.73.32.81.27
Chantal MURAT cfdt.inetum.nord@gmail.com 06.31.09.77.28

Rhône-Alpes :

Pascale LEFEBVRE pascale.lefebvre.cfdt@gmail.com 06.51.95.92.74

Sud-Ouest :

Didier POUSSON cfdt.inetum.sudouest@gmail.com
Marie-Claire TONIUTTI cfdt.inetum.sudouest@gmail.com

Software France:

Éric CASTELAIN eric.castelain.cfdt@gmail.com 07.67.09.18.38
Julie MACHADO julie.machado.cfdt@gmail.com

• **Représentants Accords** :

- ARTT : Eric CASTELAIN
- Participation : Jean DOMINGOS
- Prévoyance-santé : Eric CASTELAIN

• **Référents CFDT** :

- Handicap : Valérie DEFLANDRE
Patrick LOU

• **Référents CSE Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes (HSAS)** :

- Catherine LABOUE-GOUMY (Software) 03.26.84.36.57
- Saïd HABOUCHI (IdF) 07.64.62.94.41
- Zahira MAOUCHE (IdF) 07.63.62.31.76
- Pascale LEFEBVRE (RhA) 06.51.95.92.74

Contactez-nous

ADHÉREZ A LA CFDT

Contactez les représentants CFDT de votre région ou les DSC ou scannez ce QRcode.
Si vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié Inetum, signalez-vous auprès des représentants CFDT de votre région ou des DSC.

